

# SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITAL

Séance du 24 avril 2026

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 16/04/2026

Présents : 5

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 09 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 6

**Présents :** Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Géraldine BENDER, Quentin AFFORTIT, Alain ARGILIER

Pour : 6

**Présents non votants :**

Contre : 0

**Représentés :** Daniel PETITJEAN représenté par Alain ARGILIER

Abstentions : 0

**Excusés :**

**Absents :** Bruno MANIN suppléé par Quentin AFFORTIT

**Secrétaire de séance :** Josette GAILLAC

## Objet: Election du Vice-président - DE\_003\_2026

Le 24 avril 2026 à 9 heures,

Se sont réunis les membres du conseil syndical du SIVU de la Can de l'Hospitalet sous la présidence de Monsieur Alain BARBUSSE, élu Président.

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil syndical fixant le nombre de vice-président à 1 ;

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président ;

Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, Monsieur Alain ARGILIER se présente comme candidat pour l'élection du Premier vice-président.

Il est procédé au déroulement du vote.

### - Election du Premier vice-président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### 1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 6
- Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

Monsieur Alain ARGILIER a obtenu 6 (six) voix.

**Monsieur Alain ARGILIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Premier vice-président.**

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 30/04/2026  
et publié ou notifié  
le 30/04/2026

Le secrétaire  
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,  
Le Président,  
Alain BARBUSSE

SIVU de la Can  
de l'Hospitalet  
Maine  
48400 BASSURELS